



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant deux demandes de crédit pour la mise en conformité des places de jeux et l'amélioration de la sécurité dans les cours des écoles primaires**

(Du 18 mai 2011)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 Introduction**

La Ville de Neuchâtel compte 33 places de jeux réparties sur l'ensemble de son territoire. Ces espaces très fréquentés sont entretenus régulièrement par la Section des infrastructures et énergies, notamment par le Service des parcs et promenades, dont une des préoccupations est d'en garantir la sécurité.

Conformément à une motion n° 269 acceptée par votre Autorité en date du 15 septembre 2008, un bilan exhaustif de l'ensemble des sites dans notre commune a été mené de manière à déterminer les différentes actions à entreprendre dans le respect des normes en la matière. Le présent rapport illustre et présente l'essentiel du bilan susmentionné avec, à l'appui, une première demande de crédit visant à la mise en conformité des aspects défectueux.

Un bilan similaire a été dressé en ce qui concerne les cours d'écoles, les divers aménagements nécessaires à la sécurisation de ces espaces faisant l'objet d'une seconde demande de crédit. Dans la foulée, nous en avons profité pour nous pencher également sur la réponse à apporter au postulat n° 97, accepté par votre Autorité le 19 février 1996, relatif à l'installation d'équipement de jeux dans les cours des écoles primaires.

## **2 Historique des places de jeux**

L'ensemble des places de jeux à usage public installées en ville est listé dans l'inventaire des équipements ci-après.

Le réseau de places de jeux et de repos a été développé sur le territoire communal, Chaumont compris, à partir des années 90 et réalisé en plusieurs étapes, notamment sous l'impulsion de votre Autorité à l'occasion de l'acceptation le 5 mai 1990 d'une motion de M. Michel Perriraz et consorts concernant les places de jeux, déposée le 5 mai 1989.

Ces espaces ont une fonction de lieu de rencontre favorisant la vie sociale et sont destinés à tous. L'accent mis, dans une première phase, sur les équipements destinés aux enfants jusqu'à 12 ans, a évolué par la création des places destinées aux besoins plus ciblés des adolescents. Il s'agit en effet d'offrir un ensemble de prestations tant pour les jeunes enfants que pour nos adolescents.

Les petites places de quartier, parfois réalisées dans les cours d'écoles enfantines ou primaires, jouent le rôle de proximité pour les proches habitants. D'autres places, souvent parmi les plus grandes, sont aussi visitées par des familles venant d'autres quartiers, voire d'autres communes.

Avant la construction d'une place, une phase de concertation est conduite avec les habitants et les diverses organisations actives dans le quartier. En outre, les plans de l'avant-projet sont exposés sur le futur site d'accueil de la place accompagnés d'une boîte à idées.

Dès les premières réflexions, la sécurité sur et autour des places de jeux est une préoccupation majeure. Les recommandations du Bureau suisse de prévention d'accidents (BPA) sont suivies et elles intègrent les normes européennes pour la sécurité sur les places de jeux adoptées par la Suisse. Il s'agit aujourd'hui de corriger et adapter l'ensemble des places et jeux aux normes édictées en 2008.

Notons également que nous prêtons une attention particulière à la provenance des matériaux utilisés pour la réalisation des places en tenant compte des certifications obtenues. Par exemple, les fournisseurs de jeux appliquent des systèmes de type de management environnemental. Les matières synthétiques doivent, dans la mesure du possible, être de nature recyclées et facilement recyclables. Le bois provient des régions où l'exploitation forestière est contrôlée, en général des régions nordiques ou des forêts suisses.

### **3 Entretien**

Une des composantes essentielles du succès des places de jeux et de la fiabilité de leurs équipements consiste en un entretien régulier. Le nettoyage des lieux, le contrôle et les travaux de maintenance des constructions sont menés par l'équipe Polyvert, atelier protégé des Perce-Neige, sous la supervision de l'encadrement du Service des parcs et promenades. Notons par ailleurs que le contremaître responsable de ce secteur est également un délégué BPA à la sécurité sur les places de jeux. Pour l'ensemble des places, les travaux de maintenance sont exécutés ponctuellement et les équipements renouvelés par le biais du budget de fonctionnement des parcs et promenades.

Un accroissement des charges d'entretien dû au vieillissement des installations est observé année après année, en raison de l'ancienneté de certaines installations et de l'usage intensif des lieux.

### **4 Une sécurité adaptée aux enfants**

Les nouvelles normes européennes en la matière, SN-EN 1'176-2008: *équipements et sol d'aires de jeux*, mettent un accent plus pointu sur la sécurité des places de jeux. Les budgets annuels de fonctionnement attribués à la maintenance de ces places ne suffisent plus pour répondre aux nouvelles exigences. Nous proposons dès lors de planifier des interventions ciblées sur l'ensemble des places de jeux de notre ville de manière à être conformes dans un délai de six ans.

Pour ce faire, toutes les places de jeux ont été évaluées dans leur contexte et dans leurs équipements. Les chapitres 4.1 et 4.2 présentent l'ensemble des équipements à adapter ainsi que l'évaluation des coûts de différentes actions.

Espaces de jeux privilégiés pour nos enfants, les cours d'école ont fait l'objet de la même analyse sécuritaire. Elle fait l'objet d'un bilan aux chapitres 4.3 à 4.5 ci-après.

## 4.1 Quelques exemples de jeux ou espaces ne répondant plus aux nouvelles normes

### *Les Acacias*



Jeu plus adapté, risque de chute par les ouvertures

Distance insuffisante par rapport à la hauteur de chute

Il faudrait un dégagement de 150 cm de part et d'autre du toboggan sans point dur, ici présence d'angles vifs



Chasselas



Dégagement  
insuffisant et  
accès direct  
sur la route

Végétation trop  
proche du jeu



*Les Cadolles*



Points durs dans l'aire de chute

*Petite école des Charmettes*



Distances  
insuffisantes



Points  
durs

Vy d'Etra



Distance pas adaptée à la hauteur de chute

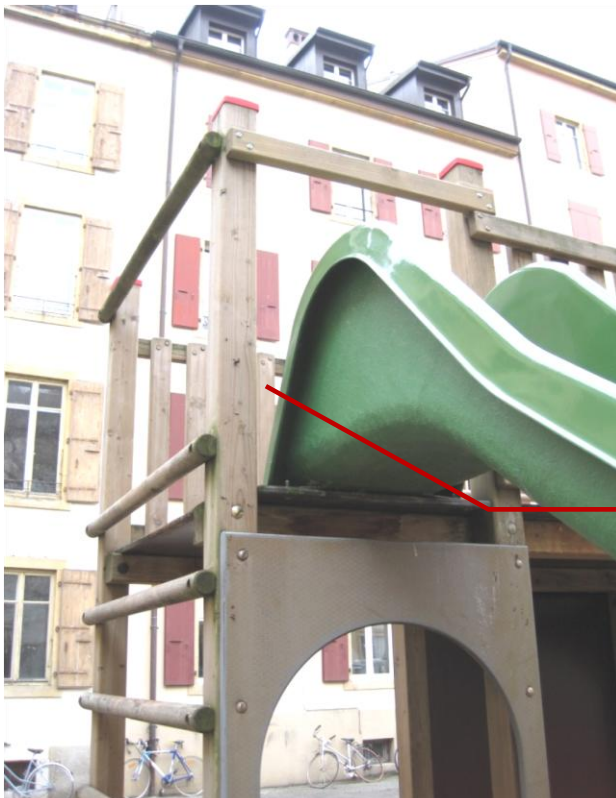


Points durs et érosion du sol

Distance de dégagement insuffisante

*Beaux Arts Est*

Epaisseur du revêtement amortissant pas adapté à la hauteur de chute



Point de coincement

## 4.2 Evaluation exhaustive des places de jeux à usage public du point de vue de la sécurité

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

### Maujobia, place de sport de quartier (PSQ)

2005									
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

### Acacias

1992									
	Grande tour	non	non	x					
	Grand toboggan	oui	non		x				
	Petit toboggan	oui	non		x				
	Petite tour (sablière)	non	non	x					
	Jeux à ressort	oui	non		x				
	Jeux à ressort	oui	non		x				
	Signalisation	non		x					
Infrastructure (barrière, mur, portail)	non	non		x					
<b>Coût</b>									<b>27'700.-</b>

### Charles Knapp

1995	Tour avec toboggan	oui	non				x		
	Toboggan	oui	non				x		
	Petite cabane	oui	non			x			
	Jeu à ressort	oui	non			x			
	Bac à sable	oui	non			x			
	Signalisation	non		x					
	Infrastructure (barrière, mur, portail)	non	non			x			
<b>Coût</b>									<b>19'600.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Chaumont**

<b>1995</b>	Tour combinée	non	non	x					
	Téléphérique	non	non	x					
	Bac à écorces	oui	non	x					
	Jeux à ressort sable	oui	non	x					
	Table sable	oui	non		x				
	Balançoire deux places grand	oui	non		x				
	Balançoire deux places petit	oui	non		x				
	Signalisation	non			x				
<b>Coût</b>									<b>46'500.-</b>

**Collège des Parcs**

<b>2001</b>	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

**Crêt-du-Chêne**

<b>2000</b>	Table de ping-pong	oui	non	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>2'150.-</b>

**Chasselas**

<b>1998</b>	Grande tour:	non	non			x			
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>9'400.-</b>

**Suchiez**

<b>1990</b>	Maisonnette-toboggan	oui	non			x			
	Signalisation	non		x					
	Infrastructure (barrière, mur, portail)	non	non	x					
<b>Coût</b>									<b>850.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Edmond-de-Reynier**

2004	Jeu à ressort	oui	non	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

**Emile-Argand**

2004	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

**FMPA La Coudre**

1997	Jeu train M525	oui	non			x			
	Cabane (guichet)	oui	non			x			
	Carrousel de corde	oui	non			x			
	Grande tour	non	non	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>5'800.-</b>

**Jardin Anglais**

1998	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>1'800.-</b>

**Place du 12 septembre + J.-Rives**

2003	Totem, 2 pièces	non	oui		x				
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>2'400.-</b>

**La Boine**

2001	Structure IXO (J 2562SP8)	oui	non			x			
	Tour, toboggan	oui	non			x			
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>3'200.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Dîme 45**

1992	Tour avec toboggan	non	non			x			
	Jeu à ressort	oui	non	x					
	Jeu à ressort	oui	non	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>6'600.-</b>

**Rosière**

1996	Grande tour	non	non						x
	Signalisation	non		x					
	Infrastructure (barrière, mur, portail)	non			x				
<b>Coût</b>									<b>27'600.-</b>

**Mail**

	Jeu de char	oui	non	x					
	Signalisation	non		x					
	Infrastructure (barrière, mur, portail)	non		x					
<b>Coût</b>									<b>2'500.-</b>

**Cadolles**

1997	Bac à écorces	non		x					
	Balançoires	oui	non		x				
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>13'300.-</b>

**Charmettes (Le cirque)**

1996	Balançoire hexagonale	oui	non	x					
	Grande tour	oui	non	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>13'200.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Hôpital  
Neuchâtelois  
Pourtalès**

2002	Tour à grimper	oui	non					x	
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

**Paul Bouvier**

1991	Toboggan éléphant	non	non	x					
	Table	oui	non	x					
	Passerelle	non	oui	x					
	Tour à grimper	non	non				x		
	Signalisation	non					x		
	Infrastructure (barrière, mur, portail)	non					x		
<b>Coût</b>									<b>44'200.-</b>

**Petite école des  
Charmettes**

1994	Tour à grimper avec toboggan	non	non			x			
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>16'200.-</b>

**Clos-de-Serrières**

1993	Tour à grimper	non	non		x				
	Cheval Darzan	non	oui		x				
	Jeu ressort, 4 places	oui	non		x				
	Signalisation	non			x				
<b>Coût</b>									<b>17'400.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Pierre-à-Bot**

1998	Téléphérique	oui	non					x	
	Bim-bam à 2	non	oui					x	
	Signalisation	non						x	
<b>Coût</b>									<b>10'100.-</b>

**Piscine de Serrières**

2000/2009	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>600.-</b>

**Quai Louis-Perrier (TN)**

1995	Balançoires des petits	oui	non	x					
	Bateau	non	oui	x					
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>3'900.-</b>

**Joran**

1995	Grande tour	non	non			x			
	Jeu à ressort, moto	oui	non			x			
	Jeu ressort bateau	oui	non			x			
	Signalisation	non				x			
<b>Coût</b>									<b>31'000.-</b>

**Villa Moritz**

1998	Téléphérique	non	non	x					
	Grand jeu	non	non		x				
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>8'600.-</b>

Nom de la place de jeux Année de réalisation	Equipement de jeux défectueux	Conformité EN 1176 2008 oui/non	Distance à obstacle EN 1176 2008 oui/non	Travaux de mise en conformité selon le degré d'urgence 2011 - 2015					
				11	12	13	14	15	16

**Vy d'Etra**

<b>2000</b>	Jeux à ressort			x					
	Balçoire	oui	non				x		
	Grande tour	oui	non				x		
	Grand toboggan	non	non	x					
	Bac à écorces toboggan	non		x					
	Signalisation			x					
<b>Coût</b>									<b>6'100.-</b>

**Valangines**

<b>1992</b>	Table ping-pong	oui	non						x
	Grande tour	non	non					x	
	signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>27'200.-</b>

**Fahys 199**

<b>2009</b>	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>1'200.-</b>

**Beaux-Arts est**

<b>2001</b>	Tour d'alpiniste (Fuchs)	non	non					x	
	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>8'700.-</b>

**Beaux-Arts ouest**

<b>2009</b>	Signalisation	non		x					
<b>Coût</b>									<b>1'200.-</b>
<b>Coût total</b>									<b>362'000.-</b>

Parmi les améliorations, il s'agira notamment d'équiper chaque place d'un panneau d'identité fixant par exemple quelques règles de comportement et en particulier le numéro de téléphone des urgences sanitaires. La dénomination précise de la place est nécessaire et servira de repère en cas d'incident et d'appel au secours. Une illustration d'affichage est présentée ci-après.



# Place de jeux Square des Beaux-Arts Ouest



Par respect pour le voisinage nous vous remercions de ne pas faire de bruit de 20h00 à 8h00.



Merci de mettre vos déchets dans les poubelles.



Interdit aux chiens



Le port d'un casque est interdit sur les jeux

Cette place de jeux est sous la sauvegarde du public. En cas de défectuosité, merci de nous le signaler au 032 / 717 86 60

**En cas d'accident, n° d'appel d'urgence: 144**

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une utilisation inadéquate des installations ou d'un manque de surveillance des enfants. L'utilisation des jeux est interdite en cas de neige et de gel (les jeux sont glissants, les surfaces amortissantes ne permettent plus d'absorber suffisamment un choc en cas de chute).

### 4.3 Sécurité des cours d'école

Les neuf collèges primaires de la Ville de Neuchâtel<sup>1</sup> ont fait également l'objet de différentes analyses et expertises quant à la problématique de la sécurité dans l'environnement scolaire. Il en ressort qu'une mise en conformité des lieux doit être réalisée afin de satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur.

L'analyse sécuritaire et réglementaire a été effectuée à la lumière de :

- la loi sur les constructions (LConstr.) du 15 mars 1996, qui stipule en son article 12 que « *Toutes constructions et installations doivent être conçues, réalisées et entretenues en vue de prévenir tout danger pour la santé de l'homme et des animaux* ».
- la directive de la Société Suisse des ingénieurs et architectes (norme SIA 358), qui définit le cadre de l'intervention dans la mise en conformité des barrières, garde-corps et d'une façon plus générale des aménagements extérieurs dans l'environnement scolaire.
- les prescriptions de l'article 178 alinéa 4 du Règlement d'aménagement communal, qui assimile les cours d'école à des espaces de jeu, ce qui implique qu'elles doivent répondre à des critères de qualité ludique, éducative et sociale ainsi qu'aux normes de sécurité (cf. également la fiche explicative n° 42 du plan d'aménagement).

Pour des questions de coût, mais aussi de conservation du patrimoine, les interventions à réaliser sur des bâtiments anciens peuvent se révéler délicates et, dans tous les cas, contraignantes. C'est en partie pour cette raison que le Bureau suisse de Prévention des Accidents (BPA) a institué un système d'évaluation des risques permettant d'apporter des solutions correctives adaptées à chaque cas existant. Nous avons suivi les principes d'évaluation du BPA. Les éléments soumis à examen dans ce rapport sont ceux relevant des aménagements extérieurs aux bâtiments, comme les murs et murets de soutènement, les garde-corps et balustrades, voies d'accès et escaliers, les aménagements fixes de type bancs ou lieux d'agrément qui peuvent présenter dans leur environnement immédiat un risque de chute.


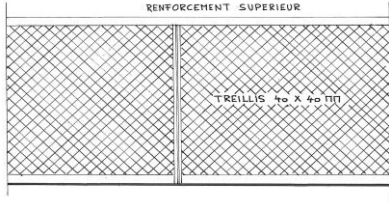
---

<sup>1</sup> Collèges des Acacias, des Charmettes, du Crêt-du-Chêne, de la Maladière, des Parcs, de la Promenade, de Serrières, de Vauseyon et de Chaumont


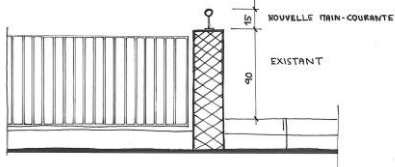
#### 4.4 Quelques exemples de cours d'écoles présentant des défauts de sécurité

Nous vous proposons ci-après des illustrations de cas ne répondant pas aux normes en vigueur, accompagnées des interventions prévues.

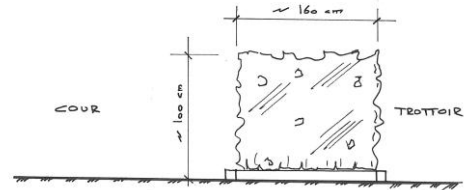
##### Collège de Chaumont

	
<p><b>Barrière nord.</b> La barrière délimite la parcelle du collège et la route. Elle est actuellement bien dégradée suite au déblaiement de la neige.</p>	<p><b>Intervention.</b> Dégager le bas de la barrière au nord, rénover la barrière complètement (maille du treillis 4/4 cm). Renforcement pour le déneigement.</p>

##### Collège des Acacias

	
<p><b>Barrière nord.</b> Les élèves grimpent sur le mur en haut des escaliers pour s'y asseoir. La hauteur de chute de l'autre côté du mur est de 3 mètres.</p>	<p><b>Intervention.</b> Pose d'une main-courante sur le mur horizontal et le long de la rampe.</p>

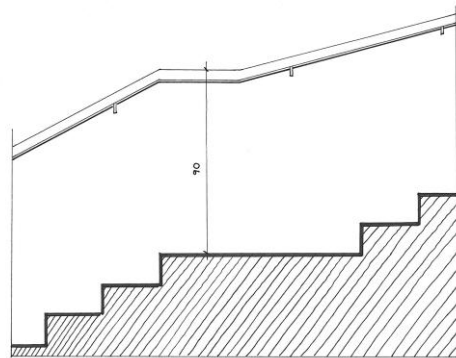
### Collège de la Promenade



**Haies et barrières.** Des ballons peuvent rouler sous les voitures et les enfants sortir du périmètre pour les ramasser.

**Intervention.** Prolongement des haies existantes et pose de grillages sur les parties inférieures des barrières, pour empêcher les balles de partir sur la route.

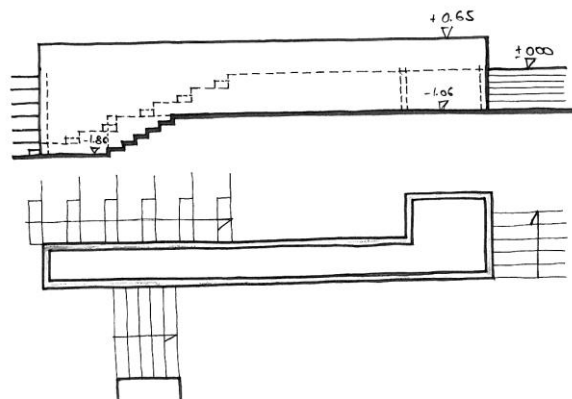
### Collège des Parcs



**Barrière nord.** Il n'y a pas de main courante dans la partie supérieure de l'escalier.

**Intervention.** Pose d'une main courante contre le mur ouest.

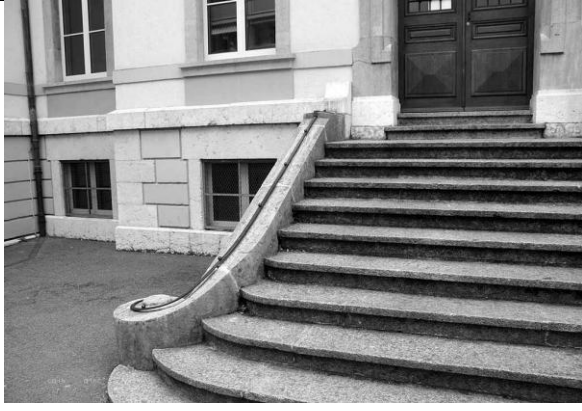
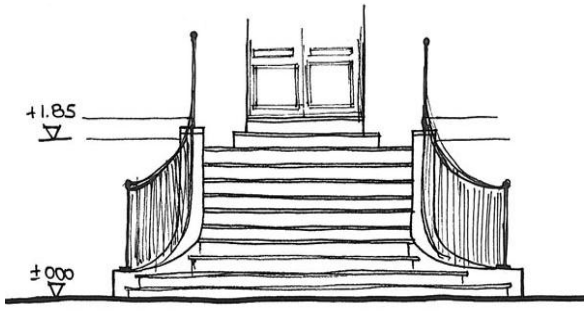
### Collège des Charmettes




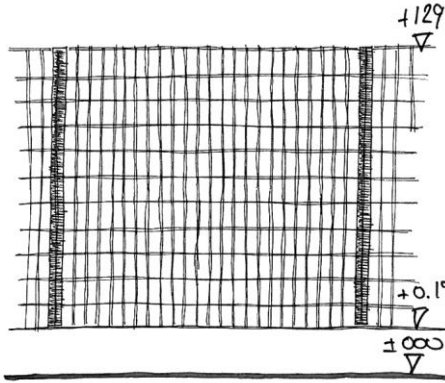
**Murs et escaliers.** Le mur menace de tomber.

**Intervention.** Reconstruction et rehaussement du mur, de sorte à en prévenir le franchissement.


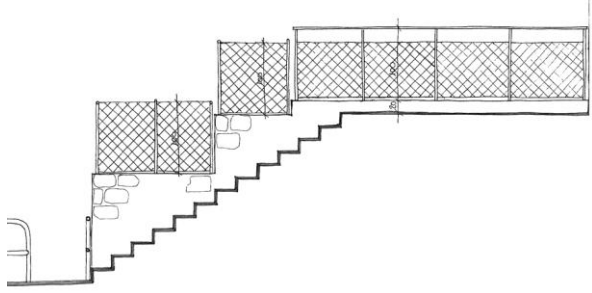
## Collège de Serrières

	
<p><b>Escalier.</b> Absence de garde-corps pour une hauteur supérieure à 1 m.</p>	<p><b>Intervention.</b> Pose d'un garde-corps.</p>

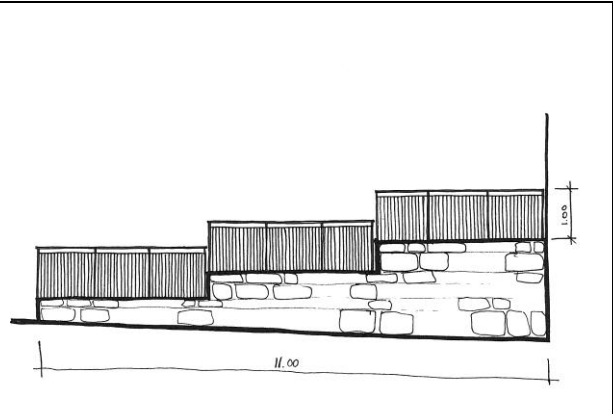
## Collège de Serrières

	
<p><b>Barrière cour sud et ouest.</b> Le treillis présente des faiblesses. Le socle diminue la hauteur de garde.</p>	<p><b>Intervention.</b> L'ensemble de la barrière sera changé. Le treillis sera remplacé par du grillage.</p>

## Collège de Vauseyon

	
<p><b>Escalier d'accès à la cour.</b> Possibilité de franchissement du mur due au profil de l'escalier.</p>	<p><b>Intervention.</b> Pose d'un treillis et mise en conformité du garde-corps existant.</p>

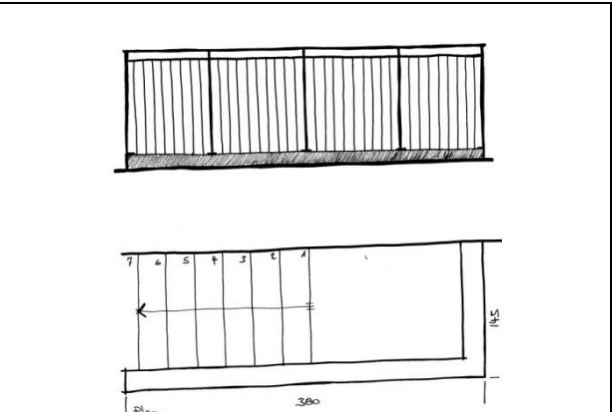
## Collège de Vauseyon



**Barrière.** Ce type de barrière n'est plus conforme.

**Intervention.** L'ensemble de la barrière sera changé.

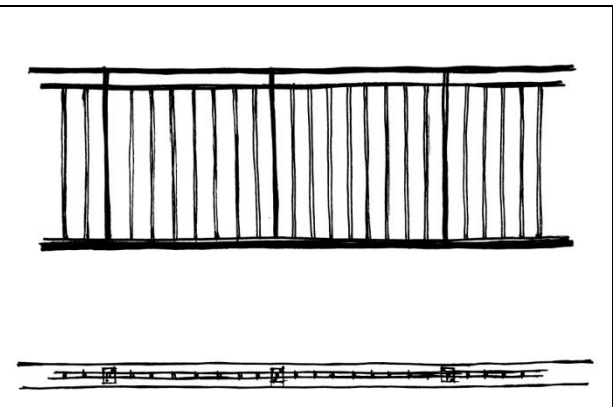
## Collège de Vauseyon



**Barrière.** Ce type de barrière n'est plus conforme.

**Intervention.** L'ensemble de la barrière sera changé.

## Collège de Vauseyon



**Barrière.** La hauteur de la barrière n'est pas suffisante.

**Intervention.** L'ensemble de la barrière sera changé.

#### 4.5 Propositions d'actions et estimatif des coûts

Collèges	Intervention Oui/non	Intervention envisagée	Francs
<b>Chaumont</b>			<b>7'000</b>
Barrière nord	Oui	Remplacement de la clôture	7'000
<b>Acacias</b>			<b>11'500</b>
Accès est, socle béton	Oui	Végétalisation	5'000
Accès est, rampe	Non	En conformité	
Accès des véhicules	Oui	Modifications des barrières amovibles	1'500
Bancs en béton	Oui	Déplacements de deux bancs	2'000
Escalier liaison cours	Oui	Pose d'une main courante	2'000
Main-courante ancien bâtiment	Oui	Adaptation de la main-courante	1'000
Divers, grilles de sols	Non	En conformité	
<b>Charmettes</b>			<b>64'500</b>
Œuvre d'art	Non	En conformité	
Eclairage de la cour et entrée	Oui	Amélioration de l'éclairage existant	6'500
Murs et escaliers	Oui	Végétalisation, grillage et garde-corps	30'000
Fontaine	Non	En conformité	
Murs de soutènement fissurés	Oui	Réalisation d'un nouveau mur	25'000
Escalier sur rue Varnoz	Oui	Pose d'une clôture grillagée	3'000
<b>Crêt-du-Chêne</b>			
Inclus dans le cadre des travaux d'assainissement du collège. Voir planification des investissements 2010-2013			
<b>Maladière</b>			<b>8'000</b>
Accès piétons sud	Oui	Modification de la pente dangereuse de l'accès	8'000
Accès principal	Non	En conformité	
Mur de soutènement, franchissement	Non	En conformité	
Escaliers	Non	En conformité	
Armoire Viteos	Non	En conformité	
<b>Parcs</b>			<b>9'000</b>
Barrières sur rue	Oui	Pose d'une clôture grillagée	Exécuté
Escalier est muret avec barrière	Oui	Pose d'une main courante	5'000

Collèges	Intervention Oui/non	Intervention envisagée	Francs
<b>Parcs</b>			
Escalier sud ouest	Oui	Pose d'une main courante	4'000
Fontaines, sud et nord	Non	En conformité	
<b>Promenade</b>			<b>55'500</b>
Barrières de la cour	Oui	Pose d'une clôture grillagée	8'000
Entrée cour est et ouest	Oui	Création d'une barrière végétale	47'500
Fontaine	Oui	Evacuation	Exécuté
<b>Serrières</b>			<b>99'000</b>
Escalier est et ouest	Non	En conformité	
Barrières cour sud-ouest	Oui	Pose d'un garde-corps	59'000
Escaliers bât. Salle gym (3 x)	Oui	Pose d'un garde-corps	7'000
Escalier au nord de l'école	Oui	Pose d'un garde-corps	8'500
Mur soutènement nord	Non	En conformité	
Limite est	Oui	Pose d'un garde-corps	5'000
Escalier est	Oui	Pose d'un garde-corps et d'une main courante	10'000
Accès cour est	Oui	Pose d'un garde-corps	1'500
Travaux maçonnerie	Oui	Pose d'un garde-corps	8'000
<b>Vauseyon</b>			<b>108'500</b>
Escalier sud	Oui	Pose d'une clôture grillagée	10'000
Accès salle de gym	Oui	Pose d'un garde-corps	5'500
Saut-de-loup + protection devant les fenêtres	Oui	Pose d'une grille type « caillebotis »	10'000
Escalier est	Oui	Pose d'un garde-corps	3'000
Limite est cour : 2 barrières	Oui	Pose de grillage + remise en état barrière	65'000
Maçonnerie	Oui	Nouvelle bordure 60 ml	15'000
<b>Total</b>			<b>363'000</b>

#### **4.6 Motion n° 269 du groupe Popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, relative à la sécurité des usagers des espaces publics**

Déposée initialement sous la forme d'un postulat, la motion n° 269 a été acceptée le 15 septembre 2008 par votre Autorité sous une forme amendée. Sa teneur est la suivante : « *Le Conseil communal est prié de procéder à une étude identifiant les installations potentiellement dangereuses pour les enfants dans les cours de collèges et places de jeux et de proposer des mesures correctrices ou de prévention requises* ».

Les débats du 15 septembre 2008 ainsi que la teneur de l'amendement voté ce jour-là montrent clairement la volonté de votre Autorité de circonscrire l'objet de l'étude à ces lieux publics bien particuliers que sont les places de jeux et les cours d'école. Notre Conseil vous sait gré de cette approche pragmatique : en effet, si l'amélioration de la sécurité et le respect des normes sont des éléments qu'une collectivité publique ne saurait négliger, il convient de ne pas perdre de vue pour autant les conséquences sociales, juridiques et financières des exigences toujours croissantes en la matière. Par le biais du présent rapport, nous croyons avoir satisfait les préoccupations des auteurs de la motion n° 269, sans toutefois gommer cet élément indispensable à la vie en communauté qu'est le sens de la responsabilité individuelle. Nous vous invitons dès lors à classer ladite motion.

#### **4.7 Postulat n° 97 de Mme Anne Tissot Schulthess et consorts, concernant l'installation d'équipements de jeu dans les cours des écoles primaires**

La teneur de ce postulat, accepté le 19 février 1996 par votre Autorité, est la suivante : « *Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les parcs et promenades, la Direction des écoles et les enseignants concernés, la possibilité d'installer des équipements de jeu dans les cours des écoles primaires et d'en assurer le financement. Cette forme d'animation des cours d'écoles – courante dans d'autres villes – est bénéfique pour les élèves, car elle permet de diversifier leurs jeux pendant les récréations et elle offre aussi aux enfants d'un quartier donné des endroits supplémentaires pour jouer en-dehors des heures de classe* ».

Comme on l'a vu plus haut, les interventions nécessaires à la seule sécurisation des cours d'école engendrent des dépenses à hauteur de 363'000 francs, soit un montant supérieur à celui prévu à la planification financière. Dans ces conditions, nous avons évidemment été contraints de donner la priorité à la sécurité et de renoncer, au moins provisoirement, à la création de nouveaux équipements de jeux fixes pour nous contenter d'aménagements ludiques plus souples et plus légers. Il importe toutefois de rappeler l'existence dans nos cours d'écoles de divers équipements tels que paniers de basket, filets de volleyball ou encore buts de football, qui sont vivement appréciés par les élèves pendant les récréations ainsi que par les enfants du voisinage en dehors des heures d'école.

Il n'est d'ailleurs pas rare que des habitants voisins de nos collèges se plaignent des nuisances qu'occasionnent parfois les enfants du quartier qui utilisent les infrastructures de jeux présentes dans les cours d'école en dehors des heures de classe.

Les crédits demandés pour la mise en conformité des places de jeux comprennent d'ailleurs des montants pour la réfection de certains des équipements déjà existants. Ces équipements font l'objet d'une remarque ad hoc dans les tableaux ci-dessous qui dressent l'inventaire des infrastructures d'ores et déjà présentes dans les cours de nos collèges primaires ainsi que dans les immeubles qui abritent nos écoles enfantines externes.

<b>Collèges</b>	<b>Equipements</b>	<b>Remarques</b>
Promenade	1 panier de basket 1 filet pour le volley	
Parcs	1 panier de basket 1 circuit Indiana Jones 1 petite maison 1 tunnel	La place de jeux fait l'objet de travaux de réfection
Maladière	Jeux peints au sol	Parc arborisé à disposition des élèves.
Vauseyon	Jeux peints au sol	
Charmettes	1 table de ping-pong Jeux peints au sol	Terrain de sport à proximité.
Serrières	Jeux peints au sol 1 panier de basket	
Crêt-du-Chêne	Plusieurs jeux peints au sol dans les deux cours	Place de jeux publique attenante Place de sport à proximité
Acacias	Jeux peints au sol	Terrain de sport à proximité
Chaumont	2 buts de football 1 panier de basket	Forêt à proximité

<b>Ecole enfantines</b>	<b>Equipements</b>	<b>Remarques</b>
Parcs 46	Petite place de jeux appartenant à l'immeuble	
Grands-Pins 2	Minuscule courette bétonnée	Pas d'accès à la place de jeux appartenant à l'immeuble
Verger-Rond 7	Courette herbeuse attenante au local et réservée à l'école enfantine avec 1 jeu	
Chasselas 2	Cour dallée devant l'école enfantine avec petite place de jeux appartenant à l'immeuble	

<b>Ecole enfantines</b>	<b>Equipements</b>	<b>Remarques</b>
Chasselas 14	Cour herbeuse attenante au local et réservée à l'école enfantine	
Ecoliers 7	Cour dallée avec jeu peint au sol	Place de jeux publique attenante (fait l'objet de travaux de réfection)
Varnoz 2	Vaste espace vert devant l'école enfantine avec place de jeux appartenant à l'immeuble	
Troncs 12	Préau couvert attaché à l'école enfantine	Place de jeux appartenant aux immeubles environnants
Clos 21	Préau couvert dallé	Belle place de jeux publique attenante aux locaux de l'école enfantine (fait l'objet de travaux de réfection)
Orée 56	Pas de cour, pas de place de jeux à proximité	Possibilité d'aller en forêt en traversant la route Pas praticable par mauvais temps
Cèdres 4	Cour herbeuse attenante au local et réservée à l'école enfantine et petit espace dallé	
Dîme 72		Magnifique place de jeux publique attenante au local de l'école enfantine

Les instances participatives mises en place récemment au sein de notre école, à savoir le Conseil des parents, le Conseil des enseignants ainsi que le Conseil d'établissement scolaire ont été largement associées à la réflexion et les réalisations envisagées ci-après émanent d'ailleurs de propositions faites par les membres de ces différents conseils. De nombreuses idées originales ont été lancées et constituent désormais un réservoir dans lequel il sera possible de puiser à l'avenir lorsqu'il s'agira de renouveler ou de développer les réalisations proposées. Modestes, les aménagements envisagés ou déjà en cours de réalisation sont les suivants :

- à l'instar de ce qui s'est fait au collège de la Maladière, des jeux peints au sol sont en train d'être réalisés ou rafraîchis dans la plupart des cours d'écoles. Il est important de signaler que ces travaux sont effectués par des jeunes en rupture de formation ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle dans le cadre du programme « Mod'Emploi », le semestre de motivation financé par l'assurance-chômage et mis en œuvre par la Ville de Neuchâtel pour le compte de l'ensemble du canton. L'opération est donc doublement bénéfique puisqu'elle est à la fois formatrice pour les jeunes en question et respectueuse des deniers de la Ville, qui ne doit supporter que de modestes frais de peinture, soit quelques centaines de francs qui sont pris en charge par l'intermédiaire du budget de fonctionnement des écoles enfantines et primaires.
- sept collèges sur les neuf que compte la Ville de Neuchâtel seront équipés à la rentrée scolaire d'août 2011 d'un, voire de deux sacs contenant du matériel ludique. Ces sacs seront mis à disposition des élèves durant les récréations, sous le contrôle d'enseignants responsables. Un groupe composé de membres de la direction et du Conseil des parents, ainsi que d'enseignants a été constitué afin de définir le contenu de ces sacs, dont le coût unitaire maximum a été fixé à 700 francs. Le coût total de l'opération est estimé à 6'000 francs, somme qui sera prise en charge par le budget de fonctionnement des écoles enfantines et primaires.

Compte tenu de l'existence dans nos cours d'école de diverses installations de jeu fixes (collège des Parcs, Crêt-du-Chêne, Charmettes) qui vont pouvoir être entretenues ou renouvelées grâce au crédit faisant l'objet de l'arrêté n° 1 ci-dessous ainsi que de la mise en place envisagée de divers aménagements ludiques plus souples, nous avons la conviction d'avoir œuvré dans le sens des préoccupations des auteurs du postulat n° 97. Nous vous proposons par conséquent son classement.

## **5 Aspects financiers et calendriers**

### **5.1 Places de jeux publiques**

#### **Aspects financiers**

Le programme politique et la planification financière 2010 – 2013 présentent, au chapitre des infrastructures et énergies, un montant de 500'000 francs destiné à la mise en conformité des places de jeux selon la norme SN-EN 1'176-2008.

Les dépenses planifiées pour la période 2010 – 2013 se situent à 250'000 francs. Le solde des investissements touchera donc la prochaine planification financière.

Le bilan global des interventions de mise en conformité pour l'ensemble des places de la ville se monte à 362'000 francs. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la valeur à neuf des équipements de places de jeux pour notre ville qui s'élève à 2'830'000 francs environ.

Notons qu'au-delà de ces investissements, le Service des parcs et promenades prévoit dans son budget de fonctionnement des sommes destinées à l'entretien régulier et à l'amélioration continue des places de jeux.

Le crédit sollicité se situe en-dessous du montant énoncé à la planification financière, soit 500'000 francs. Au niveau des charges annuelles, cela se traduit comme suit.

Investissement brut		362'000
Amortissement	10 %	36'200
Intérêt moyen arrondi (3.4735%/2)	1.7367 %	<u>6'300</u>
<b>Charge annuelle</b>		<b>42'500</b>
		<b>=====</b>

### Calendrier

L'investissement de 362'000 francs pour la partie infrastructures et énergies sera réparti sur ces six prochaines années, pour la mise à niveau de ces installations à usage public. La dépense de 250'000 francs réservée à la planification financière 2010 – 2013 est également respectée.

2011	2012	2013	2014	2015	2016
50'000.-	90'000.-	90'000.-	50'000.-	62'000.-	20'000.-

Tous les travaux de démontage, pose, aménagements seront exécutés par le Service des parcs et promenades et ceci dans le cadre de la formation des apprentis horticulteurs paysagistes.

## 5.2 Sécurisation des cours d'école

### Aspects financiers

A la planification financière 2010 – 2013, la sécurisation des cours d'école figure pour un montant de 200'000 francs au chapitre Jeunesse et Intégration. L'étude du dossier dans le courant de l'année 2010 a permis de se rendre compte du fait que cette somme serait largement insuffisante, de sorte que c'est un montant de 300'000 francs qui a été porté au budget des investissements 2011. Dans le cadre de la préparation du présent rapport, nous avons pu affiner encore les chiffres et nous sommes désormais en mesure d'articuler le montant de 363'000 francs. Ce dernier engendrera annuellement les charges financières suivantes :

		Fr.
Investissement brut		363'000
Amortissement	5 %	18'150
Intérêt moyen arrondi (3.4735%/2)	1.7367 %	<u>6'300</u>
<b>Charge annuelle</b>		<b>24'450</b>
		<b>=====</b>

### Calendrier

Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement dans le but de respecter la nouvelle réglementation en matière de degré d'autofinancement, nous envisageons de réaliser cet investissement dans sa totalité dans le courant de l'année 2011.

Le montant prévu à la planification financière étant dépassé, la Commission financière sera consultée.

## 6 Conclusion

La Ville de Neuchâtel a pris de longue date un soin particulier à créer des espaces et des places pour les différentes catégories d'utilisateurs. Dans notre ville, les lieux de rencontre sont nombreux, les places de jeux ou de sports sont bien réparties dans les différents quartiers. La plupart de ces espaces nécessitent au-delà des aménagements, également des rénovations, des entretiens et des ajustements sécuritaires.

Le programme lancé durant ces dernières décennies est à l'évidence une réussite qu'il convient de maintenir par une adaptation permanente nécessaire à la sécurité de l'ensemble des utilisateurs et plus particulièrement des enfants.

Il est de notre devoir de respecter les normes en la matière.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport, de bien vouloir accepter les projets d'arrêtés ci-après et de classer le postulat n°97 ainsi que la motion n° 269.

Neuchâtel, le 18 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

## Projet I

### **Arrêté concernant une demande de crédit pour la mise en conformité des places de jeux**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit de 362'000 de francs est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité en termes de sécurité des places de jeux et de sports de plein air en accès libre.

**Art. 2.**- L'amortissement de cet investissement, au taux de 10 % l'an, sera pris en charge par la Section Infrastructures et Energies.

**Art. 3.**- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet II

### **Arrêté concernant une demande de crédit pour améliorer la sécurité des cours d'école**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 363'000 francs est accordé au Conseil communal pour améliorer la sécurité des cours d'école.

**Art. 2.**- L'amortissement de cet investissement, au taux de 5 % l'an, sera pris en charge par la Section Jeunesse et Intégration.

**Art. 3.**- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.